

## La rigueur ? Chiche !

La rigueur nous sommes résolument pour. Mais elle doit être mise au service des transformations sociales.

## La rentrée, c'est aussi...

Une rentrée syndicale : information, action, syndicalisation...

## Solidarité internationale

Notre engagement de syndicalistes nous impose de ne pas oublier.



Ensemble,  
pour  
transformer  
l'école

## Audiences...

17 juin : CEGT - audience au cabinet d'A. Savary sur l'EPS.

25 juin-1<sup>er</sup> juillet : congrès d'orientation de la CEQ (Centrale des Enseignants du Québec)

2 juillet : audience au cabinet d'A. Savary sur les MI-SE et leur fonction.

9 juillet : rencontre, dans le cadre de l'UFFA-CFDT, avec le Premier ministre sur le dossier de la Fonction publique (salaires, non-titulaires, réduction de la durée du travail...)

12 juillet : audience auprès d'A. Savary

13 juillet : Conseil Supérieur de la Fonction publique (décrets sur l'organisation provisoire du recrutement des enseignants du supérieur)

15 juillet : audience Delpech sur la formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation

19 juillet : lettre à Y. Robert sur les projets de décrets concernant le CNDP et CRDP

19 juillet : lettre à la CEQ pour explorer les possibilités d'un échange franco-québécois.

20 juillet : Conseil Supérieur de la Fonction publique

21 juillet : séance de travail au ministère de l'Education nationale sur la préparation du budget 83.

11 août : lettre à Join-Lambert concernant un projet de circulaire sur les mouvements pédagogiques.

26 août : audience Carraz : mission sur la recherche en éducation et en socialisation de l'enfant.

## SOMMAIRE

A NOTER .....	2
SU A LU	
Notre éducation et son passé .....	2
EDITORIAL	
Inventer de nouvelles pratiques .....	3
SOLIDARITE INTERNATIONALE	
Notre solidarité est aussi leur force .....	3
ACTION ET LUTTES	
L'école en chantier .....	4
Des moyens et/ou des idées .....	4
Premier degré .....	4
Second degré .....	5
Non enseignants .....	5
LEP .....	6
M A .....	6
ORGANISATION	
Information, cotisation .....	7
Pour mettre à jour le fichier SU .....	7
POINTS SUR LES I	
Rigueur ? chiche ! .....	8

Directeur : J. George  
Rédactrice en chef : Danièle Franco  
C.P.P.A.P. n° 440  
D 73 du 2.4.73 ISSN 0337-7725



Abonnement : 120 F  
Syndicat général de l'Education nationale  
CFDT - 5, rue Mayran - 75442 Paris - Cedex 09

## A NOTER

### Général

#### • DISPONIBILITES ET CONGES POUR FORMATION

Par note de service du 3 mai 1982, le ministre de l'Education nationale définissait les conditions d'accès aux nouvelles formules de disponibilités et de congés (rémunérés) pour formation continue des agents de l'Etat (voir BOEN n° 18 et SU n° 824). Un bon millier de demandes ont été déposées avant les vacances dans les rectorats.

En pure perte, car, après le refus du ministre du Budget de dégager les crédits nécessaires au financement de ces actions, Alain Savary a été conduit, le 30 août, à en « différer la mise en œuvre » au-delà de l'année scolaire 1982-83.

C'est une décision bien fâcheuse qui appelle une intervention du SGEN. Le point dans le prochain numéro de SU.

#### • ACTION EDUCATIVE CONTRE LES PREJUGES SEXISTES

Arrêté du 12 juillet 1982 - BO 29 du 22.7.82.

#### • TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Circulaire n° 82-271 du 28 juin 1982. BO 26 du 1.7.82. Elle apporte toutes précisions sur les procédures d'autorisation, leur durée, le pourcentage de traitement, etc.

SU 828 consacrera sa « page pratique » à ce thème et développera le contenu de l'arrêté sur le sexe compte tenu de l'importance que le SGEN attache à ce problème.

### Premier degré

#### • INDEMNITES DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

• Indemnités de logement des instituteurs.

Le SGEN-CFDT a été consulté par la Direction des Affaires Financières du ministère de l'Education nationale sur un projet de décret relatif à l'indemnité de logement.

Ce projet règle principalement le problème des titulaires remplaçants et des instituteurs spécialisés, à l'exception de ceux exerçant dans les ENP, EN 1<sup>er</sup> degré, SES.

#### • ELECTIONS AUX COMITES DE PARENTS

La note de service n° 82-269 du 24 juin 1982 reconduisit la circulaire du 11 août 1980 et celle du 3 septembre 1981 (BO n° 27 du 8.07.82). Voir prochains SU.

#### • COOPERATION ENTRE LES ECOLES ET ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

— tableaux d'affichage  
— local de réunion  
— distribution de documents  
Note de service n° 82-302 du 15.07.82. BO 29 du 22.7.82.

### Second degré

#### • CLASSES DE LYCEE

Note de service n° 82-300 du 13 juillet 82 - BO 29 du 22.7.82 : Conclusion de la commission de suivi de la seconde, cette note quelque peu tardive offre des points d'appui pour une meilleure maîtrise de l'organisation des classes et notamment : les options, les assouplissements d'horaire, l'utilisation sous forme diversifiée de l'heure d'aide pédagogique dont les sections doivent revendiquer l'intégration dans le service. Le principe d'allégement des programmes n'a pas été retenu, contrairement aux demandes du SGEN. Mais les apports de cette note apparaissent bien minces en regard des difficultés rencontrées. Voir « information des sections » de juin sur les interventions syndicales possibles.

### Lep

#### • CONCOURS DE RECRUTEMENT

Conditions de formation des candidats admis aux concours de recrutement de PCET, session 82 : « Externement des PCET stagiaires : esthétique-cosmétique,

## SU A LU

### Notre éducation et son passé

Ce livre étudie d'abord la petite enfance et l'enfance dans la famille et à l'école, puis la crise du second degré, et les formes d'éducation au-delà des cadres scolaires (apprentissage scolarisé, animation socio-culturelle, formation permanente). Il ne s'agit pas seulement d'un tableau complet et réussi des cinquante dernières années de l'éducation en France. Le livre dégage aussi des perspectives critiques. On méditera les pages consacrées à la stratégie des familles à l'intérieur du système scolaire, celles qui se comportent en connasseurs des voies de la réussite et, d'autre part, les

familles populaires qui intériorisent leur position ou n'arrivent pas à réduire la « distance intimidante » de l'école. On appréciera l'analyse de la lourdeur croissante des corporatismes et des hiérarchies (dont l'Inspection Générale) au sein des personnels. Malgré ses conclusions prudentes, le livre d'A. Prost fait de la connaissance du passé un stimulant pour la volonté de changement.

Antoine PROST. L'école et la famille dans une société en mutation (1930-1980). Editions de la Nouvelle Librairie de France.

sculpture sur bois, reliure, travaux des matières plastiques, conducteurs d'appareils des industries chimiques, céramiste pendant les deux ans de stage. Cf. arrêté du 10 juin 82 (BO n° 27 du 8.07.82).

#### • HORAIRES

Complément aux arrêtés du 13.11.80 et du 30.01.82 fixant les horaires applicables dans les LEP et établissements assimilés (sections de préparation aux CAP) et modifiant les horaires d'éducation physique. Cf. arrêté du 24 juin 82 (BO n° 27 du 8.07.82).

### Supérieur

#### • DES POSTES DANS LES UNIVERSITES

Les postes d'assistants créés sont parus dans un supplément au BO du 2 septembre. Ceux de maîtres-assistants et de professeurs créés et vacants et d'assistants vacants paraissent en principe dans un supplément au BO du 16 septembre.

#### • BOURSES

Circulaire du 30 juillet, note du 24 août parues au BO n° 30 du 2 septembre.

#### • ASSISTANTS

Circulaire du 9 juin sur leur emploi et leur avenir, parue au BO n° 27 du 8 juillet.

### Supérieur recherche

#### • LOI PROGRAMME

La loi d'orientation et de programmation de la recherche et de la technologie du 13 juillet figure au JO du 15 juillet.

#### • ELECTIONS AU CNRS

Le décret du 29 juillet portant réforme des modalités d'élection au CNRS est paru au JO du 30 juillet.

### Retraités

#### • CESSATION D'ACTIVITE

SU n° 824 et 826 avaient apporté des précisions sur l'ordonnance 82-297 du 31 mai 1982 relative aux cessations progressives et anticipées d'activité. Le décret et la circulaire d'application sont publiés au BO n° 28 p. 2310.

La brochure documentaire sur les retraités 3<sup>e</sup> édition, à jour au 1.9.82, contient tous les renseignements pratiques à ce sujet. En vente au siège du syndicat local SGEN ; à défaut, au SGEN national contre 5 timbres à 1,60 F.

Il nous est impossible, compte tenu de l'abondance des textes publiés au BO pendant les vacances, de les citer tous ici. Nous nous en sommes tenus aux principaux. Consulter en particulier les A noter « Général ».

# Inventer de nouvelles pratiques

Chaque fois que c'était nécessaire, le SGEN-CFDT a souligné les insuffisances ou les hésitations de la politique gouvernementale en matière d'éducation. Et il continuera à le faire. Mais, à cette rentrée, chacun doit avoir conscience de l'enjeu : nous ne lèverons les obstacles — nombreux — sur le chemin du changement que si nous nous y impliquons activement. Prendre prétexte de telle ou telle incohérence du ministère, se réfugier derrière les résistances d'une part importante de l'administration pour ne pas prendre en main le changement sur le terrain, c'est à terme se condamner au statu quo.

\*  
\* \*

Ne nous y trompons pas : si rien ne change dans les établissements cette année, si nous ne nous engouffrons pas dans les brèches ouvertes par la plupart des textes qui organisent la rentrée, l'opinion publique ne se contentera pas de demander des comptes au gouvernement, c'est aussi la crédibilité de notre action syndicale qui sera en cause.

En outre, nous serons d'autant plus fondés à être exigeants vis-à-vis du gouvernement et de nos ministères que nous aurons, pour notre part, traduit en actes positifs notre aspiration à des transformations.

\*  
\* \*

Le ministre de l'Education nationale vient de s'adresser aux enseignants — nous aurions préféré qu'il s'adresse à tous les personnels impliqués dans l'action éducative — en « les assurant de (sa) volonté de faire tout ce qui est en (son) pouvoir pour les aider dans leur travail, les conforter dans leurs espoirs et les soutenir dans leurs initiatives. » Nous ne serons fondés à nous réclamer de cet engagement public que si nous nous mettons nous-mêmes à l'œuvre. A chacun d'accorder ses actes avec ses discours. Commencons par le faire.

L'urgence aujourd'hui est d'inventer des pratiques nouvelles.

# Notre solidarité est aussi leur force

*L'été 82 restera l'été du siège de Beyrouth, du martyre des peuples libanais et palestinien. Notre responsabilité d'éducateurs et de chercheurs, notre engagement de syndicalistes nous imposent de ne pas oublier.*

RIEN n'y fera, aujourd'hui encore, alors que la rentrée nous requiert et que les difficultés chez nous ne manquent pas, notre esprit est encore plein des récits des journaux, des images de la télévision. L'été 82 restera l'été du siège de Beyrouth, du martyre des peuples libanais et palestinien. Tout a été dit ou écrit, beaucoup a été montré, mais notre responsabilité d'éducateurs et de chercheurs, notre engagement de syndicalistes nous imposent de ne pas oublier. Il s'est — une fois de plus — trouvé un Etat pour faire de la guerre la forme suprême de sa politique, pour tenter l'extermination physique et politique d'un peuple. Au fil des jours et des semaines, plus Beyrouth se couvrait de ruines, plus Israël dilapidait le capital d'amitié qu'il s'était constitué au fil des années dans sa lutte pour le droit à exister, plus Israël tournait le dos à son histoire et à la mission qu'il aurait pu exercer dans cette partie du monde où la démocratie reste à inventer.

## Beyrouth...

Cet été, le courage et la dignité ont définitivement changé de camp. Face à la force brutale d'Israël, au silence ou à la complicité des pays arabes que les retrouvailles de Fès ne peuvent faire oublier, les combattants palestiniens se sont trouvés bien seuls. Heureusement toutefois qu'une partie de l'opinion israélienne s'est trouvée debout pour dire à ses dirigeants son opposition, que dans le monde de multiples organisations — au premier rang desquelles la CFDT, qui n'a pas ménagé sa peine — se sont mobilisées, que notre gouvernement a su poser les actes qu'il fallait. Un moment, on a pu penser que, par-delà la mort et la souffrance des hommes et des femmes de cette terre, par-delà les ruines accumulées, l'artillerie et les blindés du général Sharon avaient aussi assassiné l'espoir de la paix. Aujourd'hui, il est peut-être permis de penser que l'acharnement d'Israël s'est retourné contre lui comme en témoigne le tournant que

vient de prendre la politique des Etats-Unis, si longtemps complices d'Israël. Il dépend de notre solidarité active, de notre lucidité aussi, que la paix puisse enfin naître sur cette terre où il y a place à la fois pour le peuple d'Israël et pour le peuple palestinien, où il faut que l'Etat libanais retrouve sa dignité et sa souveraineté. En attendant, gardons présente à l'esprit l'image de ce combattant palestinien qui pleurait au moment du départ. Elle est aussi précieuse à notre cœur — et à notre raison — que les images qu'on nous montrait naguère de ces paysans israéliens faisant jardir le blé au milieu du désert.

## Varsovie...

Quelles images nous reste-t-il aujourd'hui de la Pologne ? Les foules rassemblées là où elles peuvent le faire : au pied des sanctuaires ; les patrouilles de la milice ; les fleurs

prévalu jusqu'ici dans le soutien au « socialisme réel » du général Jaruzelski. S'agit-il simplement de la pratique bien connue du double discours : côté Marchais - côté intellectuels ? L'avenir le dira. Dans l'immédiat, nous ne jetterons pas l'anathème sur les ouvriers de la onzième heure, nous ne sommes et ne serons jamais trop nombreux à lutter pour les libertés.

## Paris...

Engagé activement et courageusement dans son action pour la paix au Proche-Orient, le gouvernement français a reçu comme un défi l'attentat de la rue des Rosiers. Moins de deux ans après l'attentat de la rue Copernic, c'était à nouveau l'inacceptable, le crime raciste accompli de sang-froid. Ce terrorisme, nous le rejetons comme l'ensemble de l'opinion française et nous approuvons le gouvernement de combat-



Boitel/Rush  
inlassablement amassées. Deux ans après les accords de Gdansk, neuf mois après le coup d'Etat militaire, le pouvoir communiste de Varsovie est dans l'impasse. Le peuple polonais n'a pas renoncé, Solidarnosc non plus. Le risque est — comme le montre la répression sanglante des manifestations du 31 août — que les militaires n'aient d'autre perspective que la violence. La pression internationale, la mobilisation des organisations démocratiques et des syndicats est donc d'autant plus nécessaire dans les semaines qui viennent. Des craquements se font entendre du côté du PCF dans la belle unanimité qui a

tre. Mais il est important que nous en fassions aussi notre affaire, car la lutte contre le terrorisme ne peut pas ne concerner que l'Etat — les tentations et les dérives possibles sont trop grandes — elle doit impliquer la société civile tout entière. Ce ne sont pas d'opérations à grand spectacle ni d'interpellations tous azimuts dont nous avons besoin, mais d'une politique maîtrisée et clairement affirmée, qui se garde de ne rien sacrifier des libertés individuelles et collectives à la lutte antiterroriste — car ce serait la plus grande victoire du terrorisme.

Patrice BEGHAIN

## Des moyens et/ou des idées ?

**L**a rentrée 82 est-elle celle du changement ? Incontestablement l'année 81-82 a vu nombre d'avancées positives (notamment au niveau des réflexions menées dans les multiples commissions ou dans les nombreuses circulaires ministérielles). La situation des personnels s'est légèrement améliorée (ou — plus précisément — a cessé de se dégrader) grâce aux moyens en postes dégagés au collectif budgétaire 81 (14 000 emplois) et au budget 82 (17 000 emplois).

Tout aussi incontestablement ces avancées sont largement insuffisantes au regard de la crise que connaît l'exercice de notre métier, et des énormes difficultés léguées par les gouvernements précédents. Dans un contexte économique difficile, l'insuffisance des moyens va-t-elle hypothéquer le changement possible ?

L'enjeu est là. Le SGEN-CFDT s'est clairement prononcé pour que le ministère après négociation fixe des priorités et établisse une programmation des échéances. Nos priorités syndicales sont connues : — améliorer les conditions de travail et réduire les horaires des personnels agents et administratifs, — titulariser les non-titulaires, — lutter contre l'échec scolaire en développant les ZEP et en encourageant une autre pratique du métier.

La rentrée ne se présente pas de façon idyllique notamment pour les non-titulaires ou l'enseignement technique. De nombreux projets pédagogiques n'ont pas été retenus faute de moyens (certains n'ont d'ailleurs même pas été examinés par les IA ou les rectorats).

Les points noirs existent, au premier rang desquels les effectifs surchargés en maternelle et secondes, le manque de moyens en LEP pour accueillir ou conserver les élèves, le manque en poste de personnels de service et bien entendu le maintien de l'auxiliarat. Sans parler de la situation des mis à disposition, des suppléants, des AE ou des difficultés liées aux mutations (exil prolongé par exemple).

Certes, et le SGEN-CFDT l'a clairement annoncé, il n'est pas possible d'exiger tout, tout de suite. Nous savons que l'héritage de la gestion Haby-Beullac prendra plusieurs années pour être apuré. Mais nous devons exiger les moyens indispensables à la mise en œuvre de l'initiative et de l'innovation, exiger une véritable planification dans l'attribution des moyens. Les sections doivent se mobiliser dans chaque école, chaque établissement pour que les moyens soient dégagés afin que la situation soit meilleure en 82 qu'en 81 et que les transformations débattues et proposées ne restent pas dans les tiroirs.

Et nous devons imposer à l'administration, du chef d'établissement aux Directions du Ministère en passant par les IA et les rectorats un contrôle collectif sur l'organisation de notre travail.

Nous touchons là un des obstacles majeurs, celui des blocages administratifs qui freinent les initiatives possibles. Pour le SGEN-CFDT les choses sont claires ; des moyens sont certes indispensables, s'ils sont utilisés au mieux.

Que l'on nous comprenne bien. Le rôle du SGEN-CFDT (de la section de base à la fédération en passant par chaque syndicat) est, en partant de la situation concrète vécue par les personnels et les jeunes, de formuler des projets, des propositions, de les faire débattre et partager par les personnels ET D'AGIR sur le terrain pour leur mise en œuvre en programmant les moyens indispensables.

L'action syndicale est plus que jamais nécessaire dès cette rentrée pour mettre en œuvre une autre pratique, bousculer les blocages en s'appuyant sur les aspects positifs des différentes circulaires, en imposant des changements allant au-delà des textes.

Nous reviendrons dans SU sur les « nouveautés » discutées durant les vacances (brevet des collèges, animation pédagogique, orientation, remplacement, formation continue, budget 83, CDI, etc.) mais en faisant le point sur la situation dans les écoles, collèges, lycées, LEP et supérieur, il s'agit dès maintenant de faire preuve d'imagination et d'innovation, de faire une rentrée syndicale où les personnels et les usagers commencent à organiser collectivement leur travail.

# L'Ecole en chantier

PREMIER DEGRE

## Du travail sur les fondations

Depuis un an et demi, des missions ministérielles ont été constituées sur les différents niveaux d'enseignement (collèges, lycées, enseignement supérieur). Il ne manquait à l'appel que le socle de l'édifice : le 1<sup>er</sup> degré. Cette lacune nous interrogeait sur la volonté ministérielle d'analyser les problèmes auxquels étaient confrontées l'école maternelle et primaire, de mener un débat public sur ceux-ci et de rechercher les solutions qui apporteront certainement quelques remises en cause.

Ce silence pouvait nous faire craindre l'acceptation par le ministre de l'Education nationale du statu quo renforçant nos inquiétudes liées notamment à la conception de l'instituteur, développée dans le rapport de la mission De Peretti (cf. SU n° 823).

Cet « oubli » sera corrigé au cours de la présente année scolaire. Le Ministre de l'Education nationale

annoncera vraisemblablement dans les jours, les semaines à venir, la création d'une mission sur le 1<sup>er</sup> degré. Son fonctionnement et sa composition devraient être assez similaires à celle des collèges. Les travaux de la commission nationale s'appuieraient sur un travail réel mené par les personnels à un niveau le plus décentralisé possible, à partir notamment d'un questionnaire.

Le SGEN-CFDT tient énormément à ce que les praticiens eux-mêmes soient des acteurs actifs de ce débat et veille à ce qu'aucun écran n'empêche cette expression ni cette confrontation.

La mise en chantier de cette réflexion peut être de nature à impulser un souffle nouveau dans les écoles. Reconnaissions qu'actuellement trop peu d'écoles se sont appropriées les changements. Cette tendance doit s'inverser et rapidement. □

COLLEGES

## Autonomie ou autorité : la réforme hésite

**O**bjectifs pour la vie scolaire dans les collèges. » Tel est le titre de la circulaire publiée au BO n° 23 et pour laquelle le SGEN-CFDT avait été consulté.

Ainsi l'accent mis sur le professeur principal conduit plus à un renforcement de cette institution qu'à l'instauration du tutorat prévu pour le long terme. De plus, l'équipe pédagogique n'y apparaît guère contrairement à l'équipe de direction dont le rôle est particulièrement majoré. Il sera donc indispensable de préciser rapidement l'articulation enseignement/éducation, le rôle du conseil, l'ouverture des collèges, les espaces de liberté réservés aux élèves.

En définitive, le principal reproche

□

qu'on peut faire à ce texte est qu'il est imprégné d'une vision hiérarchique de la vie de l'établissement. Tout semble s'organiser en fait autour du chef d'établissement, aidé de ses « collaborateurs ».

NON ENSEIGNANTS

## Bientôt, des nouveaux barèmes de dotation ?

**L**e 1<sup>er</sup> juillet s'est réuni pour la première fois le groupe de travail chargé par le ministère d'évaluer les besoins des établissements et des services en personnels non enseignants. Il était

□

grand temps, pour une séance promise depuis 6 mois ! Ses conclusions ne seront pas exploitées avant 1984. Deux années perdues au cours desquelles les budgets 82 et 83 ne peuvent se fonder sur une analyse objective et indiscutable des tâches à assumer et des moyens à mettre en place, à partir de nouveaux barèmes qui restent à construire. Pour l'instant, une seule certitude : la réduction d'horaire du 1<sup>er</sup> janvier 82 n'a pas été compensée et, globalement, il manque du personnel. Mais comment, et où ? Personne ne peut le

dire avec sûreté au ministère. Et comment sera conduite la marche vers les 35 heures ?

Dans ce groupe de travail,

le SGEN-CFDT se battra pour aboutir vite à des barèmes de dotation (et non de répartition) qui soient publiés et... respectés. Il défendra l'idée d'une programmation concertée des créations d'emplois à financer sur plusieurs exercices budgétaires, à l'opposé d'une politique du coup pour coup. Il cherchera aussi à dépasser une approche purement comptable (et centralisée) du problème pour permettre aux personnels d'élaborer en commun leurs propres besoins, en fonction des réalités qu'ils vivent quotidiennement, et d'en contrôler la traduction dans les faits.

LYCEES

## Consultation nationale des lycées et lep

Après ce premier échange, les avis formulés seront transmis à la mission ; celle-ci retournera aux personnels une réflexion plus approfondie pour la 2<sup>e</sup> journée du 13 décembre. Parents, élèves mais aussi les autres partenaires de l'école : organisations syndicales, du cadre de vie, entreprises, seront associés à cette 2<sup>e</sup> journée. Pour nous, syndiqués d'une confédération ouvrière, il est important que cette confrontation ne se déroule pas en vase clos et que les unions locales et départementales CFDT y soient partie prenante. Malgré les demandes du SGEN les élèves n'ont pas été invités à discuter entre eux dès le 6 octobre. Néanmoins, là où ils le souhaitent, il importe de faciliter leur intervention en prenant toutes les précautions de sécurité d'usage. Les organisations de jeunes avec lesquelles le SGEN est en relation : JEC, MRJC, CPL, APL, CLAJ ont demandé à leurs militants d'organiser leur participation à ces discussions.

Entre les 2 journées banalisées, les partenaires pourront élaborer un projet pour leur établissement. Pour le SGEN-CFDT, il ne peut s'agir d'un exercice gratuit et nous devons continuer à revendiquer qu'au niveau académique une procédure d'examen de ces projets permette de les conduire jusqu'à leur réalisation. Sur le contenu des propositions syndicales, « Information des Sections » de juin et le livre du SGEN-CFDT « Des mots clés pour comprendre et changer l'école » sont là pour aider à les formuler et les mettre en œuvre.

Il n'y a pas de doute, nous avons une chance à saisir. Si nous savons convaincre les autres personnels, partir des problèmes réels rencontrés, les confronter avec les réponses syndicales, nous pourrons, demain, vivre dans des établissements qui ressembleront enfin à ce pourquoi nous battons depuis des années. □

Ce dossier a été élaboré par les branches et coordonné par J. Cl. Guérin.

4

Syndicalisme Universitaire n° 827 du 14 septembre 1982

5

Syndicalisme Universitaire n° 827 du 14 septembre 1982

## Ravalement ou rénovation ?

Le ministère a mis en place un groupe de travail qui doit « permettre un échange approfondi sur les problèmes propres aux LEP et contribuer à la réflexion ouverte sur la perspective de développement des formations qu'ils dispensent ». Ce sont les termes de la lettre que M. Mallet — conseiller d'A. Savary, pour l'enseignement technique — a adressée au SGEN-CFDT le 24/6/82.

Le « Chantier des LEP » devrait donc s'intégrer au travail de réflexion et de propositions ouvert par les différentes missions et commissions et leurs rapports (Schwartz, Legrand, De Peretti, Soubre, Prost...) qui visent à définir les axes d'une nouvelle politique de l'éducation et de la formation. Disons-le tout net : en LEP, c'est mal parti.

Lors des premières réunions, le ministère s'évertue à prendre les choses à l'envers : il cherche à adapter sa politique à ses moyens,

et prétend enfermer les propositions syndicales dans le cadre étroit de la gestion des moyens dégagés par le budget. Pour le SGEN-CFDT la bonne démarche, c'est de définir préalablement les objectifs de transformation et les priorités qui en découlent, et de programmer les moyens pour les atteindre en s'appuyant sur la participation active et consciente des personnels.

C'est un fait que les perspectives de rentrée en LEP ne sont pas bonnes, le SGEN-CFDT l'a réaffirmé. Qu'il s'agisse des capacités d'accueil, des conditions de travail des jeunes, de la formation initiale et continue des P.CET, des contenus et des méthodes de formation, on ne pourra redonner un sens et un intérêt au travail et à la vie dans les LEP, qu'en prenant en compte les besoins et les aspirations des jeunes et des personnels.

Pourquoi des centaines de projets

pédagogiques déposés par les personnels pour travailler autrement ont-ils été bloqués par la hiérarchie dans les rectorats. On voudrait briser la volonté de transformer qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Pourquoi en EFS, par exemple, ne pas prendre en compte le droit à l'initiative dans les contenus et la nécessité de travailler avec des effectifs dédoublés ?

Pourquoi laisser les recteurs organiser les services sur la base des « horaires minima » interdisant de ce fait toute possibilité d'autonomie, de travail collectif au niveau des établissements comme le prévoit pourtant la circulaire de rentrée en LEP ?

Les blocages ne sont pas seulement budgétaires, c'est par l'action dans chaque établissement que les personnels pourront vaincre les résistances idéologiques et politiques aux changements structurels. □

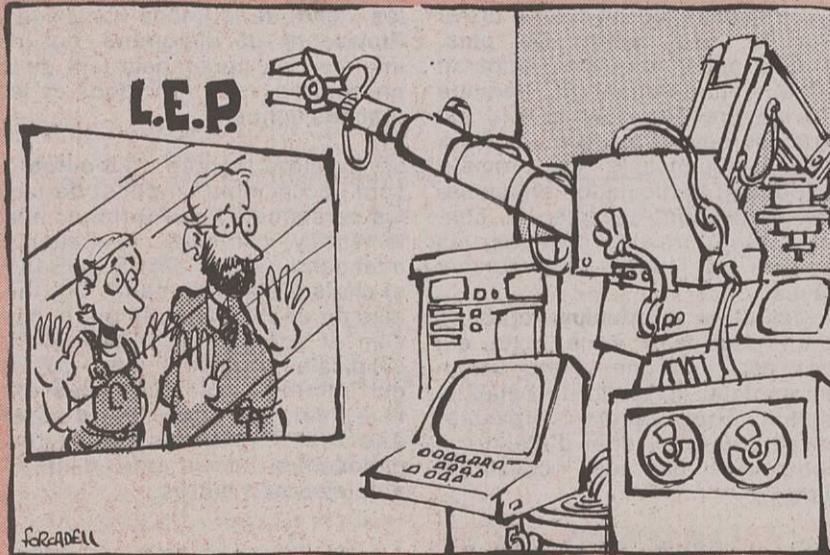
## SUPERIEUR

## Il pleut des décrets

La stratégie développée par le SGEN-CFDT après le 10 mai 1981 visait à créer rapidement l'irréversible, et à obtenir du gouvernement et du Parlement un petit nombre de décisions clés réorientant l'enseignement supérieur dans le bon sens (rôle, missions, public, démocratie et personnels). A partir de ce socle auraient pu se développer un large débat et les indispensables négociations pour la suite du changement.

Dès septembre 1981, le ministère refusait une première fois cette démarche : la loi Sauvage se bornait pour l'essentiel à revenir au statu quo ante, et promettait une nouvelle loi d'orientation globale pour un an plus tard. Le 18 janvier, même scénario : refus de démocratiser immédiatement la gestion des IUT. Les décrets du 24 août sur les nominations des universitaires et leurs circulaires et arrêtés d'application suivent le même chemin. Il s'agit simplement, après pourtant 6 mois de réunions et de négociations, de textes provisoires, valables pour les nominations à intervenir en 1982-1983. Le statut définitif des enseignants du supérieur, sur lequel le ministère n'a pas encore fait connaître ses intentions, fera l'objet d'une nouvelle brochette de décrets, dont la parution (après négociation et concertation) est annoncée pour la fin janvier.

Le fond même des décrets du 24 août est naturellement du même



tonneau : des demi-mesures conservant le cadre Saunier-Séité en effaçant les verrous les plus disgracieux.

Le système des concours sur postes est donc maintenu. Les nominations et les promotions demeurent une course d'obstacles. Ce système entretient à tous les échelons les rivalités personnelles dans le corps enseignant et institutionnalise les conflits entre les catégories ; par là, il rend le travail d'équipe illusoire et favorise le clientélisme, qui est le meilleur allié du conservatisme dans les établissements. La centralisation est même accentuée : si l'instance nationale n'approuve pas le choix de l'instance locale, c'est le ministre qui prend les nominations en main.

### Quelles améliorations ?

Cependant certaines retouches positives sont apportées. La représentation des assistants dans les commissions locales est rétablie ; à tous les niveaux est établie une

parité entre les professeurs et les autres enseignants, une procédure spécifique plus légère est instituée pour la promotion des assistants et des maîtres-assistants qui ont déjà une certaine ancienneté, etc. Néanmoins ces améliorations sont en retrait par rapport aux propositions ministérielles de mai, qui ont été largement dénaturées depuis. Une innovation spectaculaire apparaît : les trois quarts des membres de l'instance nationale sont tirés au sort. On peut se réjouir qu'il soit ainsi reconnu que l'ancienne instance nationale n'avait plus d'autorité scientifique, et que son élection au scrutin plurinominal aggravée par des nominations partisanes n'aboutissait qu'à assurer l'emprise des organisations politiques ou syndicales majoritaires. Mais le bien pourrait naître du mal qu'est l'instauration d'une institution non élue : l'autorité d'un tel organisme pour prétendre régenter les comportements de commissions locales autrement représentatives sera moindre que celle du défunt CSCU, son prédécesseur. □

## Encore des incertitudes

### Ici...

Il est encore, à la date du 9 septembre, impossible de tirer un bilan complet des conditions de nomination des MA dans chaque académie. Nous pouvons d'ores et déjà regretter le caractère beaucoup trop tardif de ces affectations dû sans doute en partie au retard pris lors des mutations des titulaires des corps à gestion nationale. D'autre part, des problèmes importants se posent :

- dans l'académie de Toulouse, à cause du manque de postes, bon nombre d'AE stagiaires et la plupart des MA risquent d'être nommés uniquement sur des postes de rattachement ;
- dans les académies d'Aix-Marseille et de Clermont, le recruteur a voulu appliquer de manière restrictive le texte ministériel fixant les conditions de réemploi des MA. Le SGEN-CFDT a refusé de continuer à siéger au groupe de travail ;
- dans plusieurs académies, la présence du SGEN-CFDT au groupe de travail sur les nominations des MA d'éducation physique a été refusée, malgré la représentativité évidente de notre organisation.

Signalons d'ailleurs qu'il est maintenant tout à fait injustifié de nommer ceux-ci à part. Pourquoi ne pas avoir recours au même groupe de travail que pour les autres disciplines ? L'éducation physique serait-elle encore une discipline non intégrée concrètement à l'Education nationale ?

### ... et à l'étranger

Un texte récent (note de service parue au BO du 2 septembre) fixe les conditions de réintégration des MA en poste à l'étranger. S'il est positif que des solutions aient été trouvées pour les MA ayant exercé en France avant leur départ à l'étranger, les dispositions prévues pour tous les autres sont inacceptables dans la mesure où les années effectuées à l'étranger ne sont pas prises en considération.

En clair, l'action reste à l'ordre du jour pour imposer le réemploi de tous les MA à temps complet, ce que la note de service fixant les conditions de réemploi des MA (parue au BOEN du 24 juin) ne prévoit pas encore, malgré certaines avancées notamment en matière de contrôle syndical.

Enfin, il faut noter que nous ne connaissons encore ni le contingent de MA devant être intégrés AE au titre de l'année 82-83, ni la date d'intégration, et cela après plusieurs reports de la réunion de la commission paritaire nationale. Nous continuons d'interpeller le ministère sur cette question importante ainsi que de réclamer un échéancier portant sur la titularisation de l'ensemble des auxiliaires. □

# La rentrée, c'est aussi...

- Diffuser information et propagande, alimenter le tableau d'affichage syndical...
- Faire remonter l'information,
- Participer aux réunions syndicales et aux actions,
- Signaler un changement d'adresse,
- Payer sa cotisation...

## Information

SU est adressé à chaque adhérent. La possibilité d'un seul SU par couple a été supprimée... Chaque adhérent(e) reçoit « son SU ». Le second numéro peut toujours être utilisé : panneaux d'affichage, distribution à d'éventuels adhérents...

Par ailleurs, les sections d'établissements qui le souhaitent peuvent s'abonner moyennant une faible contribution financière (25 F). Elles doivent en faire la demande à leur syndicat qui transmettra au secrétariat national.

Pour tout changement d'adresse, d'état-civil, de fonction, etc., utiliser l'imprimé ci-dessous et le retourner impérativement à votre syndicat qui fera suivre.

### Cotisations

des taux différents selon les syndicats

Avec la mise en place de la Fédération, ce sont les syndicats qui déterminent le montant des cotisations et non plus la Fédération. Elles figurent en principe dans les bulletins de rentrée des divers syndicats. Sinon les réclamer auprès du secrétaire de section ou au siège des syndicats.

### des possibilités de fractionnement

Dans le but de rendre la charge de la cotisation plus aisément supportable pour les adhérents, la plupart des syndicats ont mis en place des systèmes adaptés qui permettent l'encaissement fractionné des cotisations (en 2, voire 3 versements). Les informations sur les modalités pratiques de ces paiements fractionnés sont diffusées par chaque syndicat.

De toute manière, c'est dès la rentrée que chaque adhérent doit payer sa cotisation, tout au moins

la première partie. C'est à ce prix seulement que l'organisation syndicale, du syndicat SGEN à la confédération CFDT, sera en capacité de conduire sa politique d'action au service des travailleurs.

### Halte à la centralisation

Nappelez pas, N'écrivez pas au secrétariat national sans avoir au préalable contacté :

le secrétaire d'établissement ou de secteur SGEN, le syndicat, la section académique.

De nombreux problèmes (mutations, défense du personnel, renseignements pratiques, etc.) peuvent être résolus à ce niveau. A défaut on vous indiquera la démarche à suivre.

Et si malgré tout vous devez joindre le secrétariat national, adressez votre courrier à : SGEN-CFDT, branche ou secteur..., 5, rue Mayran - 75442 PARIS CEDEX 09.

## DES MOTS CLES POUR COMPRENDRE ET CHANGER L'ECOLE

Ouvrage rédigé sous la responsabilité du SGEN-CFDT

Alternance, contrôle continu, école moyenne, programmes, rythmes scolaires, zones d'éducation prioritaires... autant de mots, de sigles et de réalités qui bougent et qui inquiètent. Ce petit guide commente et analyse la situation présente et les changements les plus urgents à opérer.

Pratique et accessible à tous, DES MOTS CLES POUR COMPRENDRE ET CHANGER L'ECOLE est la référence usuelle et l'outil indispensable pour tous ceux — élèves, parents, personnels de l'Education Nationale — qui souhaitent appréhender la réalité complexe et multiple de l'école.

On peut se le procurer dans les syndicats ou à défaut au SGEN national. 39 F + 5,40 F de port.

## mise à jour du fichier SU

De manière à permettre la mise à jour du fichier du journal dans les délais les plus courts possibles, les adhérents sont invités de manière instantanée à faire

connaître au moyen de la fiche ci-dessous, toute modification intervenant dans leur situation personnelle, à la rentrée de SEPTEMBRE 1982.

<p>Cette fiche concerne les modifications suivantes : (mettre 1 croix)</p> <p><input type="checkbox"/> Etat-civil</p> <p><input type="checkbox"/> Adresse personnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Etablissement (nature et/ou adresse)</p> <p><input type="checkbox"/> Catégorie administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Nouveau retraité 1982</p> <p></p> <p>STRICTEMENT INDISPENSABLE Coller ici l'étiquette adresse de la bande de Syndicalisme universitaire</p>	<p><b>fiche de modification</b> <b>A RENVOYER A VOTRE SYNDICAT</b></p> <p><b>1. ETAT CIVIL</b></p> <table border="1"> <tr> <td>M.</td> <td>Mme</td> <td>Mlle</td> </tr> </table> <p>Prénom _____</p> <p><b>2. ADRESSE PERSONNELLE</b></p> <p>n° _____</p> <p>(appt., bât., lieudit) _____</p> <p>voie (rue, bd...) _____</p> <p>code postal _____</p> <p>localité _____</p> <p><b>3. ETABLISSEMENT D'EXERCICE</b></p> <p>désignation précise (lycée de, LEP de, université de, collège, école...)</p> <p>code postal _____</p> <p>localité _____</p> <p><b>4. CATEGORIE ADMINISTRATIVE</b> (Entourer le n° de code de la nouvelle catégorie)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>enseign. agricole</th> <th>divers</th> <th>normalien</th> <th>instituteur</th> <th>instituteur spécialisé</th> <th>remplaçant suppléant</th> <th>directeur d'école</th> <th>stagiaire centre form. 2<sup>e</sup> d.</th> <th>PEGC</th> <th>adjoint d'enseign.</th> <th>certifié ou assimilé</th> <th>agrégé</th> <th>PT-PTA chef de trav.</th> <th>stagiaire ENNA</th> </tr> <tr> <th>01</th> <th>02</th> <th>10</th> <th>11</th> <th>12</th> <th>13</th> <th>14</th> <th>20</th> <th>21</th> <th>22</th> <th>23</th> <th>24</th> <th>25</th> <th>30</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PEG</td> <td>PEPT-(PETT)</td> <td>PEPP (PTEP)</td> <td>ENS autres écoles</td> <td>assistant ou chargé de cours</td> <td>lecteur moniteur vacataire</td> <td>maître assistant chef de trav.</td> <td>maître de conf. prof. du sup.</td> <td>PT ou PTA dans les IUT</td> <td>administr. centrale</td> <td>agent-op-labo</td> <td>techn. tit. ag. sup. cont. type CNRS (I.T. adm.) 53</td> <td>ASU</td> <td>biblioth.</td> </tr> <tr> <td>31</td> <td>32</td> <td>33</td> <td>40</td> <td>41</td> <td>42</td> <td>43</td> <td>44</td> <td>46</td> <td>51</td> <td>52</td> <td>53</td> <td>54</td> <td>56</td> </tr> <tr> <td>infirmière</td> <td>personnels ouvriers CROUS</td> <td>maître auxiliaire</td> <td>chef d'établiss. ou adjoint</td> <td>CE ou CPE</td> <td>MI-SE</td> <td>Etabliss. pédagogiq. (CNDP-CRDP)</td> <td>OSP ou assist. soc.</td> <td>éducation physique</td> <td>CNRS ITA</td> <td>CNRS chercheurs</td> <td>INSERM</td> <td>ORSTOM</td> <td></td> </tr> <tr> <td>57</td> <td>58</td> <td>61</td> <td>62</td> <td>63</td> <td>64</td> <td>65</td> <td>66</td> <td>67</td> <td>81</td> <td>82</td> <td>83</td> <td>84</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>5. RETRAITE EN SEPTEMBRE 1982</b></p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> (1)</p> <p>(1) Rayer la mention qui ne convient pas.</p>												M.	Mme	Mlle	enseign. agricole	divers	normalien	instituteur	instituteur spécialisé	remplaçant suppléant	directeur d'école	stagiaire centre form. 2 <sup>e</sup> d.	PEGC	adjoint d'enseign.	certifié ou assimilé	agrégé	PT-PTA chef de trav.	stagiaire ENNA	01	02	10	11	12	13	14	20	21	22	23	24	25	30	PEG	PEPT-(PETT)	PEPP (PTEP)	ENS autres écoles	assistant ou chargé de cours	lecteur moniteur vacataire	maître assistant chef de trav.	maître de conf. prof. du sup.	PT ou PTA dans les IUT	administr. centrale	agent-op-labo	techn. tit. ag. sup. cont. type CNRS (I.T. adm.) 53	ASU	biblioth.	31	32	33	40	41	42	43	44	46	51	52	53	54	56	infirmière	personnels ouvriers CROUS	maître auxiliaire	chef d'établiss. ou adjoint	CE ou CPE	MI-SE	Etabliss. pédagogiq. (CNDP-CRDP)	OSP ou assist. soc.	éducation physique	CNRS ITA	CNRS chercheurs	INSERM	ORSTOM		57	58	61	62	63	64	65	66	67	81	82	83	84	
	M.	Mme	Mlle																																																																																																
	enseign. agricole	divers	normalien	instituteur	instituteur spécialisé	remplaçant suppléant	directeur d'école	stagiaire centre form. 2 <sup>e</sup> d.	PEGC	adjoint d'enseign.	certifié ou assimilé	agrégé	PT-PTA chef de trav.	stagiaire ENNA																																																																																					
	01	02	10	11	12	13	14	20	21	22	23	24	25	30																																																																																					
	PEG	PEPT-(PETT)	PEPP (PTEP)	ENS autres écoles	assistant ou chargé de cours	lecteur moniteur vacataire	maître assistant chef de trav.	maître de conf. prof. du sup.	PT ou PTA dans les IUT	administr. centrale	agent-op-labo	techn. tit. ag. sup. cont. type CNRS (I.T. adm.) 53	ASU	biblioth.																																																																																					
	31	32	33	40	41	42	43	44	46	51	52	53	54	56																																																																																					
infirmière	personnels ouvriers CROUS	maître auxiliaire	chef d'établiss. ou adjoint	CE ou CPE	MI-SE	Etabliss. pédagogiq. (CNDP-CRDP)	OSP ou assist. soc.	éducation physique	CNRS ITA	CNRS chercheurs	INSERM	ORSTOM																																																																																							
57	58	61	62	63	64	65	66	67	81	82	83	84																																																																																							

# La Rigueur ?

## Chiche !

**La rigueur, nous sommes résolument pour. Depuis longtemps. Bien avant le 10 mai 1981, bien avant que les grands équilibres battent de l'œil. Et pas seulement pour les autres ou pour les autres secteurs. Mais également pour le secteur public.**

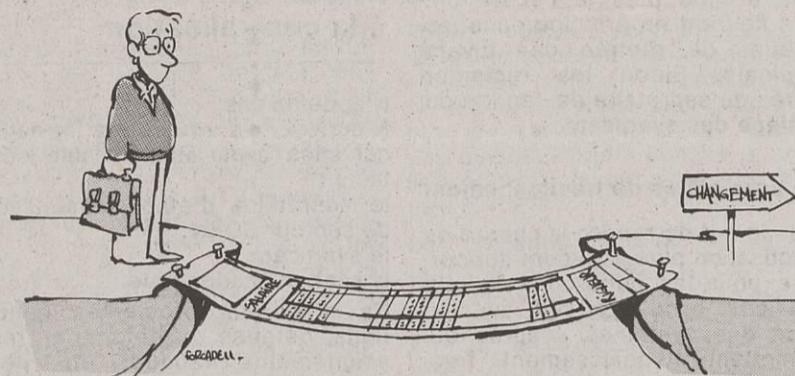
**L**e manque de rigueur en matière économique, c'est toujours un gaspillage de travail et de ressources naturelles. Nous savons qui en fait d'abord les frais : ceux qui vivent le plus difficilement de leur travail, ici, et, dans un contexte autrement plus dramatique, les populations des pays sous-développés.

Mais, pour la gauche, cette rigueur économique ne saurait être de simple gestion : elle doit être mise au service des transformations sociales qu'elle a vocation à conduire ; et transformer les rapports de pouvoir demande également la plus grande clarté, la plus ferme détermination dans la conduite politique.

Nous ne ferons pas chorus avec les loups. Nous ne sommes d'aucune cabale. Ce gouvernement est bien celui pour lequel nous nous sommes mobilisés, et nous mesurons l'importance des avancées de ces douze derniers mois, des libertés à la politique étrangère, des droits nouveaux pour les travailleurs à la titularisation des non-titulaires.

Mais nous avons trop souvent dû constater à quel point de dangereux flottements marquaient plusieurs domaines clés, en particulier celui de la politique salariale, et plus largement celui de la politique des revenus. On a cherché des compromis impossibles ; on a voulu mener une politique redistributive dont on avait d'autant moins les moyens que les choix indispensables n'étaient pas faits.

Les faits sociaux ne se plient pas à des formules, furent-elles du pathos pour « fête de la frite ». La gauche, c'est avant tout les libér-



tés et la réduction des inégalités : inégalités devant l'emploi, à l'école, entre hommes et femmes ; inégalités de revenus et de patrimoine.

Quand le gâteau (le revenu national) n'augmente pas, ou peu, quand les faibles surplus dégagés doivent servir d'abord à créer des emplois, une politique en faveur des bas revenus exige des options nettes. D'autant plus nettes, d'autant plus rigoureuses que, les marges de manœuvre financières et sociales étant réduites, les bénéfices concrets d'une telle politique, limités chaque année, ne seront sensibles que sur le moyen terme.

Il y a tout juste un an, le ministre de la Fonction publique, s'étonnant du caractère austère de nos propositions, prétendait nous donner des leçons de syndicalisme. Aujourd'hui, ces mêmes revendications doivent lui apparaître bien ambitieuses.

Nous avons dit notre désaccord sur le blocage des prix et des salaires, en particulier parce qu'il accroît le poids de l'Etat dans la

vie économique et sociale au détriment des rapports contractuels et décentralisés. Aujourd'hui, il faut en sortir positivement, c'est-à-dire pour changer les choses. D'abord, faire la clarté en matière de rémunérations annexes : *la transparence doit être faite sur les primes* dont la justification est, la plupart du temps, contestable, et la répartition particulièrement inégalitaire. Nous demandons, outre cette publication exhaustive, le blocage de cette masse des primes et la négociation, secteur par secteur, d'une nouvelle répartition, préalable à toute intégration dans le salaire de base.

Ensuite, *s'attaquer à deux pratiques trop courantes et particulièrement choquantes en ces temps difficiles : les heures supplémentaires et les cumuls.*

Enfin, s'orienter résolument sur une politique qui privilégie durablement les bas salaires et qui réduise des écarts hiérarchiques que rien — sinon des rapports de forces — ne fonde.

Pour cela, nous revendiquons que

les salaires inférieurs à l'indice 344 (champ couvert par les catégories C et D) voient leur pouvoir d'achat maintenu dès la fin 1982 et qu'une mesure de progression différenciée — même limitée mais marquant une volonté claire — intervienne comme première étape d'un dispositif continu, annoncé comme tel. Nous demandons que, pour les salaires allant de l'indice 344 à l'indice 810, le rattrapage et le maintien du pouvoir d'achat soit assuré pour la fin 1983.

Nous souscrivons au système de préfixation des augmentations de salaire (dit « système Delors ») que nous avions été les seuls à défendre l'année dernière. Nous savons que ce système, qui se propose de briser le cercle des indexations, comporte quelques risques (limités) d'effritement du pouvoir d'achat sur une courte période ; mais l'inflation se paie à terme autrement plus cher.

Les propositions gouvernementales seront limitées sur le plan quantitatif. Nous y souscrirons ou nous les combattrons suivant qu'elles s'engageront ou non sur la voie de la rigueur politique, celle du changement. La force de nos propositions ne dépend pas seulement de leur cohérence mais aussi du nombre de ceux par qui elles seront partagées.

Les choix gouvernementaux seront, en large partie, le reflet des rapports de forces, tels que représentés par les organisations syndicales. C'est sur chaque lieu de travail, dans les discussions quotidiennes que se fait la politique du pays. Tenons-y toute notre place.

**Yves DALMAU**

## GUIDES PRATIQUES ET AGENDAS CFDT



- Le Guide pratique contient tous les nouveaux textes déjà adoptés par le Gouvernement et le Parlement (en particulier les ordonnances).
- Vendus à un prix modique (21,00 F les deux) et en tout cas sans concurrence, ils doivent permettre à chaque syndicat, par une diffusion massive, de faire œuvre utile et de renforcer son implantation.
- On peut se les procurer dans les unions régionales et unions départementales CFDT.

**avec le dossier consommation**